



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
.....

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE
CONSEILLER DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET
SPORTIVES PRINCIPAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2008**

**ÉPREUVE ÉCRITE N° 1 : La rédaction d'un compte-rendu d'une
conférence ou d'une réunion à partir de documents écrits, oraux ou
audiovisuels portant sur les activités physiques et sportives dans les
collectivités territoriales**

Lundi 11 juillet 2011
(Durée : 3 heures)

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 5 pages (page de garde incluse) et un livret.

SUJET :

Vous êtes conseiller des activités physiques et sportives principal au Service de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et vous rédigez un compte-rendu au Chef de service, de la conférence de presse relative à la présentation par le Ministre de la jeunesse et des sports d'un atlas des équipements sportifs en Polynésie française.

Vous établirez un point de situation faisant ressortir l'intérêt de cet Atlas et de son utilisation pour améliorer le parc des équipements sportifs en Polynésie française.

Le dossier comporte 1 document de 3 pages et « l'Atlas des équipements sportifs de la Polynésie française ».

Présentation d'un atlas des équipements sportifs en Polynésie française



Le ministre de la jeunesse et des sports en présence du Vice-président de la Polynésie française, Edourd Fritch et du Secrétaire générale du Haut-Commissariat Alexandre Rochatte, a présenté l'Atlas des équipements sportifs de la Polynésie, lors d'une conférence de presse organisée ce mercredi après-midi, à la Présidence.

La Polynésie française procède, depuis 2005, au recensement général des équipements sportifs (RES) initié à l'échelle nationale par l'État.

Ce travail de collecte de données est intégré dans une base nationale accessible à tous et dont l'exploitation a permis la réalisation en 2010 de l'Atlas des équipements sportifs de Polynésie française. Les données sont consultables par tous sur le site : <http://www.res.sports.gouv.fr/>

Une convention passée entre l'Etat et la Polynésie française, par le biais de l'Institut de la jeunesse et des sports, datant du 29 août 2008, définit le cadre du partenariat en matière de transfert et d'exploitation des données du RES.

Ce type de convention peut être étendu à l'ensemble des collectivités qui en exprime le souhait. Ainsi, le syndicat mixte en charge de la gestion du contrat urbain de cohésion sociale et l'ISPF bénéficient, depuis 2009, de convention de mise à disposition des données du RES.

Les objectifs de l'Atlas des équipements sportifs de Polynésie française

L'objectif de cette étude, lancée au mois de novembre 2009 est de disposer d'une connaissance approfondie de la situation des équipements sportifs de la Polynésie française afin de mieux appréhender la nature et l'importance des besoins à satisfaire dans les années à venir, d'Eclairer et orienter les choix en investissement des décideurs publics ou privés et de réaliser un état des lieux de l'offre des équipements sportifs

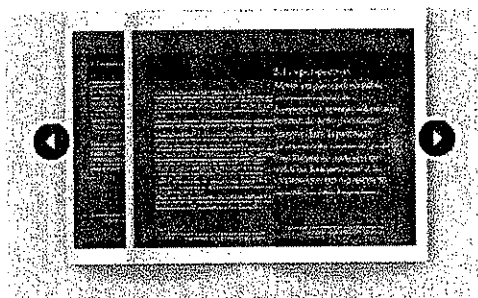
Un atlas réalisé avec des partenaires

La rédaction de l'Atlas est le fruit d'un comité de pilotage qui a validé les choix sur les plans des cartographies, tableaux et commentaires. Le comité de pilotage est composé du Ministère de la jeunesse et des sports du Service de la jeunesse et des sports de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Mission d'Aide et d'assistance technique de l'Institut de la statistique du Syndicat mixte du contrat de cohésion sociale du Comité Olympique de Polynésie française

Outre ces partenaires, les directions de l'enseignement public et privé, des fédérations sportives (natation, handisport, Volley Ball, USSP...), des représentants des 9 communes de la zone urbaine de Tahiti – Moorea, ainsi que de la commission du sport de haut niveau ont apporté leurs connaissances et contribué à la qualité des analyses.

«

Atlas des équipements sportifs



»

Quelques conclusions

Le taux d'équipements sportif de la Polynésie française est de 11 points inférieur à la métropole et à la Nouvelle Calédonie, soit 30 équipements pour 10 000 habitants contre 41.

- Des équipements sportifs implantées sur l'ensemble du territoire polynésien, proportionnellement à la population. Si la majorité des équipements sont concentrés dans les zones urbaines ou les centres administratifs des îles, pour autant, que ce soit dans les vallées ou les atolls isolés, des équipements sportifs même sommaires sont présents.
- Les Marquises et Australes sont les archipels particulièrement bien dotés, avec des taux respectifs de 78,5 et 73 équipements pour 10 000 habitants. L'archipel des îles sous le Vent est celui qui est en revanche le moins bien doté avec 25,9 équipements pour 10 000 habitants.
- Des équipements adaptés à la géographie particulière de la Polynésie française et à la problématique foncière : les Plateaux d'EPS, équipement phare de la PF (18%), et Poids important des sites activités aquatiques et nautiques (plongée, surf, pirogue polynésienne) (20,1%)
- Le parc des équipements sportifs est vieillissant. Si l'âge des équipements a une incidence sur la vétusté des équipements (7 sur dix ont plus de quinze ans), ce sont surtout les facteurs des conditions de réalisation et surtout d'entretien qui sont insuffisamment pris en compte par les gestionnaires et propriétaires et ont donc une incidence directe sur la qualité de nos installations.

Des perspectives

- Mettre en place un véritable schéma directeur des équipements sportifs adapté aux besoins de notre population
- Intégrer dans la prochaine génération du contrat de projet Etat Polynésie française un volet sur la rénovation et la construction des équipements sportifs les plus importants

Présentation du système d'information géographique des équipements sportifs sur Google Earth version

Sous l'impulsion du ministère de la jeunesse et des sports, la réalisation du recensement des équipements sportifs a également permis la réalisation localement d'un système d'information géographique de consultation des données du RES sur Google Earth, installé sur le site internet du Service de la jeunesse et des sports de la Polynésie française. Initié et conçu en partenariat avec le service informatique du pays, la réalisation de l'outil a été confié à la société géomatrix.

La consultation sur Google Earth permet une visualisation des informations, désormais accessible à tous (élus, administration du pays, communes ou mouvement sportif, particulier).

Le site permet de consulter les équipements sportifs et leur implantation par type, par discipline sportive ou par gestionnaire. Il offre des informations précises sur un équipement sportif (caractéristiques, identification ou activités) par un simple clic sur la fiche de l'équipement, ou sur l'ensemble de l'installation sportive, ou enfin sur les photos de l'équipement.

Enfin le site permet de mettre en relation les données des équipements sportifs, avec les informations relatives à leur environnement local (positionnement géographique, réglementation du plan général d'aménagement (PGA), plan de prévention des risques (PPR), plan de gestion des espaces maritimes (PGEM), quartiers relevant du CUCS, et géo localisation des établissements scolaires). Le lien est : <http://www.sjs.gov.pf/res/res.html>

Les communes actuellement consultables sur le site sont celles des îles du Vent, Huahine, Tubuai,

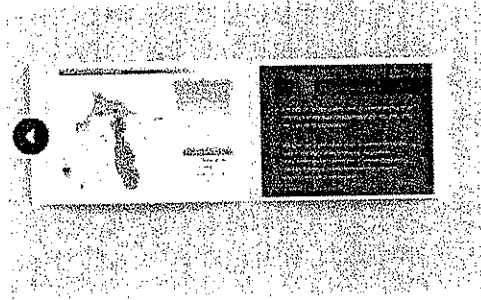
Rurutu, Raivavae, Les Marquises Nord, Hiva Oa et pour les Tuamotus, la commune de Rangiroa. L'ensemble des communes sera progressivement intégré dans cet outil.

Depuis son bureau, n'importe quel utilisateur, en quelques clics, pourra disposer d'une connaissance assez précise des équipements de sa commune, visualiser un quartier, l'environnement sportif d'une école ou établissement secondaire et faciliter l'étude d'une opération de rénovation ou de nouvelle construction d'équipement sportif.

D'autres utilisations peuvent être envisagées comme faciliter l'organisation d'une manifestation sportive telle que les jeux des archipels en analysant assez rapidement les équipements disponibles, leurs qualités et les activités qui peuvent être organisées

«

dossier de presse Atlas RES



»

Rédigé par communiqué du MJS le Jeudi 13 Janvier 2011 à 16:22 | Lu 366 fois

 **Ajouter aux favoris**

Source :
<http://www.tahiti-infos.com>